

Trail des Résistants - 13 et 14 juin 2026 - RÈGLEMENT

Article 1 – Organisation

Le **Trail des Résistants** est une manifestation sportive organisée les **13 et 14 juin 2026** à Belmont-sur-Rance (Aveyron) par l'**OGEC de Belmont-sur-Rance**.

Les épreuves se déroulent en milieu naturel, principalement sur chemins, pistes forestières et sentiers situés sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses, sur les communes de Belmont sur Rance et Mounès Prohencoux..

Article 2 – Épreuves proposées

La manifestation comprend **trois courses de trail chronométrées** :

- **La St Michel : 7 km, D+ 190m, 10 €**
- **La Belmoun' : 13.4 km, D+ 450m, 14 €**
- **Le trail des résistants : 24.6 km, D+ 960 m, 24 €**

Les distances et dénivelés sont donnés à titre indicatif et pourront être ajustés par l'organisation pour des raisons de sécurité ou environnementales.

Les parcours sont **balisés et sécurisés**, et se déroulent en majorité sur des sentiers existants.

Article 3 – Programme prévisionnel

Samedi 13 juin 2026

- Retrait des dossards à partir de 15h30
- Départ de La St Michel à 17h

Dimanche 14 juin 2026

- Retrait des dossards à partir de 8h
- Départ du Trail des résistants à 9h
- Départ de La Belmoun' à 10h
- Remise des récompenses à 12h30
- **Repas convivial le dimanche midi (sur réservation préalable)**

Les horaires définitifs seront communiqués par l'organisation.

Article 4 – Conditions de participation

Les courses sont ouvertes aux catégories suivantes :

- **Trail des résistants 24.6 km et La Belmoun' 13.4 km** : courses adultes à partir de 18 ans
- **La St-Michel 7 km** : à partir de la catégorie Junior (16 ans)

Les mineurs devront fournir une **autorisation parentale**.

Pour participer, chaque coureur devra fournir :

- soit une **licence sportive valide** autorisant la pratique de l'athlétisme en compétition
- soit une attestation du **Parcours de Prévention Santé (PPS)** délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme pour les participants majeurs non licenciés.

Depuis 2024, ce dispositif remplace le certificat médical pour les coureurs majeurs non licenciés et doit être réalisé dans les trois mois précédant l'épreuve.

Les mineurs doivent fournir un certificat médical ou une attestation santé selon la réglementation en vigueur.

Article 5 – Inscriptions

Les inscriptions sont réalisées en ligne via la plateforme ats-sport.

L'inscription comprend :

- le dossard
- le chronométrage
- les ravitaillements
- la couverture par l'assurance responsabilité civile de l'organisation.

Les inscriptions sont **fermes et définitives**.

Article 6 – Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera le samedi 13 juin 2026 ou le dimanche matin avant les départs.

Les participants devront présenter :

- une pièce d'identité
- leur licence ou leur attestation PPS si elle n'a pas été fournie en ligne.

Le dossard devra être **porté de façon visible pendant toute la course**.

Article 7 – Sécurité

La sécurité de la manifestation est assurée par :

- des bénévoles signaleurs
- un dispositif de secours

Les participants doivent :

- respecter le balisage
- suivre les instructions des bénévoles
- respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte une voie ouverte à la circulation.

Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation.

Article 8 – Ravitaillements

Des ravitaillements seront mis en place :

- sur les parcours du 13.4 km et du 24.6 km
- à l'arrivée pour toutes les courses.

Dans une démarche environnementale, les participants sont invités à **apporter leur propre gobelet**.

Article 9 – Protection de l'environnement

Les parcours se situent dans le Parc naturel régional des Grands Causses, territoire riche en biodiversité et comprenant de nombreux milieux naturels sensibles.

Les participants s'engagent à :

- rester strictement sur les sentiers balisés
- ne jeter aucun déchet
- respecter la faune et la flore
- ne pas provoquer de nuisances sonores.

Tout abandon de déchets ou comportement contraire au respect de l'environnement pourra entraîner une **disqualification**.

Article 10 – Classements et récompenses

Un classement sera établi pour chaque course :

- classement scratch hommes
- classement scratch femmes
- éventuellement par catégories.

La remise des récompenses aura lieu à l'issue des courses.

Article 11 – Assurance et responsabilité

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile.

Chaque participant s'engage à :

- être couvert par une assurance individuelle accident
- participer sous sa propre responsabilité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de :

- perte ou vol d'objets personnels
- accident résultant du non-respect du règlement.

Article 12 – Droit à l'image

En s'inscrivant, les participants autorisent l'organisation à utiliser les **photos et vidéos** prises pendant l'événement pour la promotion de la manifestation.

Article 13 – Annulation ou modification

L'organisation se réserve le droit :

- de modifier les parcours
- d'annuler la manifestation

en cas de conditions météorologiques défavorables, de décision administrative ou de force majeure.

Article 14 – Repas du dimanche midi

Un **repas convivial sera proposé le dimanche 14 juin 2026 à midi** au prix de 13€.

La participation au repas se fait **uniquement sur réservation préalable lors de l'inscription.**

Le nombre de places pourra être limité pour des raisons logistiques.

Article 15 – Acceptation du règlement

Toute inscription au **Trail des Résistants** implique l'acceptation **pleine et entière du présent règlement.**